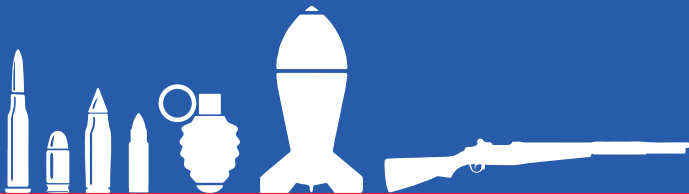




LE TÉLÉSERVICE e-APS

GÉREZ EN LIGNE VOS DEMANDES
d'autorisation pour les mouvements
transfrontaliers d'armes.





QU'EST-CE QUE e-APS ?

e-APS est le **téléservice**, développé par la direction générale des douanes et droits indirects, dédié aux **Autorisations relatives aux Produits Stratégiques**.

Sont concernés :

- les matériels de guerre à l'importation ;
- les armes à feu dites « civiles », les munitions et leurs éléments à l'exportation, à l'importation et dans les échanges entre les États membres de l'Union européenne.

Dès aujourd'hui, e-APS vous permet de demander en ligne vos autorisations pour les mouvements transfrontaliers d'**armes**, de suivre leur traitement et leur délivrance.

QUELLES SONT LES DEMANDES D'AUTORISATION GÉRÉES PAR e-APS ?

- Autorisation d'importation de matériels de guerre (AIMG)
- Licence d'exportation d'armes à feu (LEAF)
- Accord préalable (AP)
- Agrément de transfert (AT)
- Permis de transfert (PT)

QUI EST CONCERNÉ ?

- Vous êtes un **particulier** : tireur sportif, chasseur, pratiquant de ball-trap
- Vous êtes un **professionnel** : armurier, société de fabrication, de commerce et d'intermédiation ou **représentez une association** (club de tir, etc.)

➔ **e-APS est fait pour vous.**



COMMENT UTILISER LE TÉLÉSERVICE ?

Vous créez votre compte produane

Produane est le portail de la douane dédié aux professionnels et aux particuliers.

Vous y accédez via la page d'accueil du site Internet de la douane (douane.gouv.fr) en cliquant sur Produane.

Pour créer un **compte Produane**, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable suffisent : sélectionnez « Inscription » et renseignez le formulaire.

Vous déposez votre demande d'autorisation en ligne

- Connectez-vous à votre compte Produane
- Cliquez sur « **Soprano AS** »
- Choisissez « **e-APS** » : le dépôt en ligne de votre demande s'effectue en **4 étapes**. Vous serez guidé par des bulles d'information. e-APS inclut aussi une **aide au classement des armes** dans les catégories du Code de la sécurité intérieure à partir de leurs caractéristiques.

Vous suivez en direct vos demandes en cours

En vous connectant à e-APS via votre compte Produane, vous pouvez :

- **suivre l'état d'avancement** de vos dossiers
- **échanger avec vos correspondants douaniers**
- **réutiliser les données de tous vos dossiers**, conservées sur e-APS, pour déposer plus vite et plus facilement vos prochaines demandes d'autorisation.



Consultez le site Internet de la douane :

douane.gouv.fr

- Si vous êtes un particulier, suivez le chemin suivant depuis la page d'accueil : [Particulier](#) > [Sommaire](#) > [Vous achetez](#) > [Armes](#)
- Si vous êtes un professionnel : [Professionnel](#) > [Sommaire](#) > [Restrictions commerciales](#) > [Produits stratégiques](#)



Contactez Infos Douane Service :

les téléconseillers du centre d'appel de la douane pour ses usagers répondent à vos questions douanières générales du lundi au vendredi de 8h30 à 18h :

— Par téléphone :

0 811 20 44 44 *Service 0,06 €/min + prix d'appel*

+33 1 72 40 78 50 *Hors métropole ou étranger*

— Par courriel : ids@douane.finances.gouv.fr

— **#IDS**



douane.gouv.fr



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)



Sur iPhone et Android :
douaneFrance.mobi



**Direction générale des douanes
et droits indirects**

11, rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex

AOÛT 2017

